

**Ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 10'760.89  
pour couvrir les travaux relatifs au réaménagement du centre du village**

Vu les délibérations suivantes votées par le Conseil municipal et approuvées par le Département compétent :

- CHF 80'000.- voté le 13.10.2015 et total des dépenses : CHF 53'028.58
- CHF 890'000.- voté le 13.10.2015 et total des dépenses : CHF 894'689.71
- CHF 850'000.- voté le 10.05.2016 et total des dépenses : CHF 849'651.55
- CHF 600'000.- voté le 24.01.2017 et total des dépenses : CHF 633'391.05

Total voté de CHF 2'420'000.-, total dépenses réelles CHF 2'430'760.89.

vu que ces délibérations présentent un dépassement de CHF 10'760.89,

vu que nous allons recevoir des recettes de CHF 1'522'216.00 du Fonds intercommunal d'équipement (FIE) et du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), soit une dépense nette de CHF 908'544.89,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal**  
**décide à la majorité simple**  
**par 12 oui, 0 non et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 10'760.89 pour couvrir les travaux relatifs au réaménagement du centre du village.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 24 janvier 2017.